



LA LOI n° 2025-444 DU 21 MAI 2025 A MODIFIÉ LE MODE DE SCRUTIN
DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.

**LE NOUVEAU MODE DE SCRUTIN S'APPLIQUERA
DÈS LA PROCHAINE ÉLECTION MUNICIPALE
DE MARS 2026.**

- Les conseillers municipaux seront désormais élus au scrutin de liste à deux tours.
- Les électeurs voteront pour des listes bloquées. Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.
- La parité homme/femme est obligatoire pour la constitution d'une liste.

**UNE PRÉSENTATION COMPLÈTE DE LA RÉFORME
SERA FAITE LE 20 NOVEMBRE À 19h00
DANS LA SALLE DES FÊTES.**



1er tour : 15 mars 2026
2nd tour : 22 mars 2026

Pour voter, je
m'inscris dès
maintenant sur les
listes électorales !





IL RESTE ENCORE UN TERRAIN À VENDRE RUE DES
ÉCOLES - **602 m² à 24 € le m²**

AGENDA

- **Mardi 11 novembre** : cérémonie du 11 Novembre
- **Jeudi 20 novembre** : Réunion publique d'information pour l'élection municipale 2026
- **Samedi 6 décembre** : spectacle de Noël à la salle des fêtes
- **Samedi 13 décembre** : repas des Ainés
- **Janvier 2026** : Vœux du maire et du conseil municipal



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Comme l'année dernière, notre bulletin d'octobre se teinte de rose pour affirmer le soutien de la commune à la sensibilisation des femmes et à la promotion du dépistage du cancer du sein. L'an dernier, différentes actions menées avec le soutien de l'ARS ont permis l'installation d'un mammographe à Saint-Jean-d'Angély. Désormais, avec une équipe médicale complète pour en assurer le fonctionnement, les délais d'attente devraient être significativement réduits.

Les investissements que nous avons prévus cette année sont bien avancés.

La création de la deuxième mare vient clore l'appel à projets Nature et Transition que nous avons engagé en 2022, avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Vinci Autoroutes.

La réfection de la rue des Fontaines et de la rue des Vallées, à La Coudre, vient également finaliser la remise en état des voies de ce hameau.

Ces travaux, devenus indispensables, ont grevé une part importante de notre capacité d'autofinancement. C'est pourquoi je vous invite à en prendre soin et à modérer votre vitesse lors de vos déplacements surtout si vous transportez des charges lourdes et effectuez des manœuvres.

Nous sommes en milieu rural et la plupart des propriétés disposent d'une cour intérieure. Il est donc impératif, pour faciliter la circulation, de rentrer les véhicules afin de laisser la voie libre et de préserver les places de stationnement pour les personnes extérieures qui interviennent sur la commune.

La consolidation du mur du cimetière avance bien. Il faudra encore quelques années pour en terminer complètement la remise en état, et le lavoir retrouvera très prochainement sa toiture.

Du côté de nos associations, l'ACCA a pris possession de ses nouveaux locaux à La Ville-aux-Moines.

Pour l'EHVS, un nouvel enrouleur destiné à l'arrosage du stade a fonctionné tout l'été, et les projecteurs LED seront installés au cours de ce mois.

Le Foyer rural a tenu son assemblée générale le 3 octobre. Sa structuration autour du Moulin à Café, avec ses quatre pôles d'action — fêtes et repas, sports et randonnées, nature, culture et patrimoine — lui permet de répondre pleinement aux objectifs des Foyers ruraux : apprendre ensemble et s'enrichir mutuellement à travers ces différentes activités.

Le nombre de manifestations, qu'elles soient culturelles, festives ou ludiques, attire un public varié. Elles constituent un socle essentiel du lien social dans notre commune et favorisent les rapprochements intergénérationnels ainsi que l'inclusion.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent au sein des associations communales et qui animent la vie de notre village.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'intéresser à la gestion de la commune, je rappelle que les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Pour ces élections, nos députés ont décidé que le mode de scrutin par liste s'appliquerait désormais à l'ensemble des communes. Une réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes, le 20 novembre, afin de présenter les modalités de cette réforme.

Dans notre société fracturée et individualiste, il est réconfortant de constater qu'il existe encore des personnes capables de mettre leurs différences de côté pour agir ensemble dans l'intérêt collectif et favoriser le vivre-ensemble.

Jacques TROUVAT

LA VIE MUNICIPALE

Chantier de la voirie

La dernière tranche du grand chantier de rénovation de la voirie est désormais engagée. À La Coudre, la rue des Vallées et la rue des Fontaines sont désormais terminées. Comme annoncé dans le dernier bulletin, elles ont fait l'objet d'un reprofilage et d'une gestion des eaux pluviales.

Il restera à s'occuper dans le centre bourg de la rue des Viviers, très endommagée par l'écoulement erratique des eaux pluviales, et La Brousse. Ces travaux devront être programmés dans l'exercice budgétaire 2026.

Après la rénovation du réseau routier, il conviendra sans doute de consacrer un effort au profit du réseau des chemins ruraux qui ont eux aussi besoin d'entretien.



Des nouvelles de la salle des fêtes



Le dossier de la rénovation de la salle des fêtes connaît quelques rebondissements. En effet, la commission de sécurité n'a pas validé la solution proposée pour le plafond de la salle des fêtes. L'évolution des normes de sécurité impose des travaux complémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription au budget 2025 et dont l'ampleur nécessitera l'obtention de subventions départementale ou régionale.

La conséquence directe est le report à 2026 de la campagne de travaux prévue cette année mais la salle restera disponible au moins jusqu'à la fin d'année.

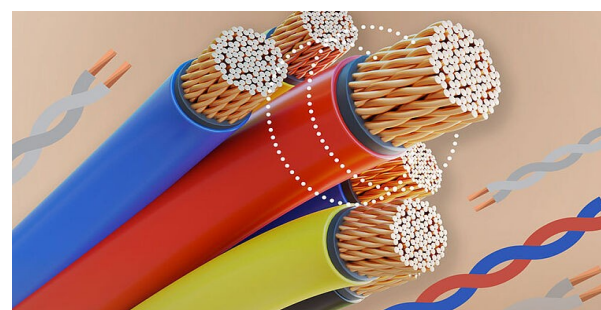
Fermeture du réseau cuivre



Dans le cadre de l'amélioration des services, la fibre a été partout installée en France. Elle se substitue au réseau téléphonique traditionnel en cuivre. Depuis le 27 janvier 2025, les opérateurs téléphoniques n'ouvrent plus de nouvelles lignes téléphoniques fixes et le 27 janvier 2026 le réseau cuivre sera définitivement fermé (arrêt des services internet ADSL et des lignes téléphoniques fixes).

Si vous êtes un utilisateur du réseau cuivre, contactez la mairie qui vous indiquera la marche à suivre.

**FERMETURE
DU RÉSEAU CUIVRE**
Dans votre ville au plus tard le 27 janvier 2026



Rue des Vallées

Bougez facilement EN VALS DE SAINTONGE



→ Le Transport à la Demande (TAD) est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique, fonctionne aux jours et horaires indiqués dans cette fiche horaire (hors jours fériés).

Une brochure est à
votre disposition
au secrétariat de la
mairie

Comment faire ?

1. Je réserve, soit :

- En appelant le **0 970 870 870** (appel non surtaxé) au plus tard la veille de mon déplacement avant 17h. Pour les déplacements du samedi et du lundi, je réserve le vendredi avant 17h.
- Sur l'application gratuite **Mon TAD Nouvelle-Aquitaine**
- En ligne sur **transports.nouvelle-aquitaine.fr**



2. Je donne mon nom, mes coordonnées et indique ma destination.

L'opérateur m'indiquera l'heure prévisionnelle de ma prise en charge et me confirmera l'heure d'arrivée à destination. Je pense à réserver mon retour si besoin.

3. Je me tiens prêt devant mon domicile lorsque le véhicule se présente.

4. Je règle mon voyage auprès du conducteur.

5. Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépose à l'heure convenue.

A quel prix ?

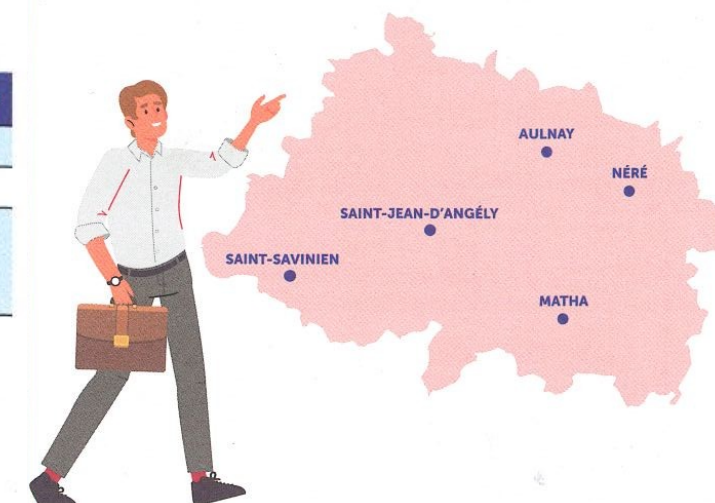
Tarifs applicables au 01/09/2025

	Aller simple	Aller-retour
Tarif normal	2,50 €	4,50 €
Tarif solidaire ⁽¹⁾	0,40 €	
Enfant de moins de 4 ans pour un adulte payant	Gratuit	Gratuit
Tarif réduit ⁽²⁾ (Anciens combattants, accompagnant PMR*...)	Gratuit	Gratuit

⁽¹⁾ Sournis à conditions de ressources, se renseigner sur cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr

⁽²⁾ Sur présentation de la carte
* Personne à Mobilité Réduite.

Quelles destinations ?



Transport à la Demande des Vals de Saintonge

 **Le Transport
à la Demande**
en Vals de Saintonge

*comment
je me
déplace ?*

Étape 1

Je consulte la fiche
horaire du Transport
à la Demande



Étape 2

Je réserve mon
déplacement par
téléphone ou sur
l'application*



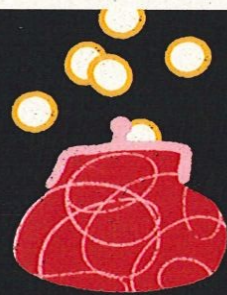
Étape 3

Je me tiens prêt
devant mon
domicile



Étape 4

Je règle mon
voyage auprès
du conducteur



Étape 5

Je suis conduit
à mon arrêt



Étape 6

Pour le retour,
j'attends à l'arrêt
initial à l'heure
convenue



INFORMATION ET RÉSERVATION

 **0970 870 870**
APPEL NON SURTAXÉ

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad



Ils nous quittent bientôt !

Deux départs à la retraite sont annoncés d'ici la fin de l'année :



Nous leur souhaitons
d'ores et déjà une très
longue et agréable retraite.

Isabelle GARNIER, adjoint technique territoriale chargée de l'entretien des bâtiments communaux fera valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2025.



Étienne LABRUYÈRE, adjoint technique principal de 1ère classe, nous quittera quant à lui le 31 décembre prochain.

Repas du 14 Juillet

Comme chaque année la célébration de la Fête nationale a donné lieu à un moment de partage entre les Doeillois autour d'un dîner sous un magnifique ciel bleu. Tout le monde a passé un agréable moment.



À table !

Bonne nouvelle pour les amateurs de pique-nique ! La municipalité vient d'installer deux tables aux abords du terrain de boules. Une 3ème devrait prochainement être installée dans la commune. Familles, randonneurs, boulistes, ces tables ne devraient pas manquer de convives.



Madame Martine MAILLOU, native de Doeuil, est décédée à Nice le 21 février dernier. Elle a souhaité être inhumée sur sa terre natale. Elle repose aujourd'hui dans le cimetière de Doeuil.

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Création de la 2ème mare sur le sentier de Mireille l'Abeille



Inauguré le 30 septembre 2023, le sentier de Mireille l'Abeille vient de s'enrichir d'une 2ème mare. Au même titre que le rucher communal, il fait partie de l'initiative en faveur de la biodiversité portée par la municipalité « Mon village, espace de biodiversité ». Grâce au soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine et un partenariat noué avec la Fondation Vinci-Autoroutes, la commune possède un atout indéniable d'attractivité : le sentier de Mireille l'Abeille offre à la fois un outil pédagogique et un équipement de loisir valorisant.

En 2025, avec la mise en place de la tour à hirondelles sur la place de l'église et la création de la 2ème mare le sentier de Mireille l'Abeille est totalement achevé.



Le rucher communal : pas de miel d'été !

Mauvaises nouvelles en provenance du rucher communal : il n'y a pas eu de récolte de miel cet été. La longue période de sécheresse a été fatale aux abeilles qui ont manqué de nourriture et surtout qui ont subi les assauts des frelons asiatiques. L'année dernière une campagne de piégeage bien menée avait permis une lutte efficace contre les frelons et la récolte de miel avait été particulièrement abondante. À l'inverse, cette année peu de nids ont été découverts et les frelons ont proliféré. Pour protéger les quelques abeilles qui ont résisté aux frelons, les ruches ont été déplacées temporairement à Saint-Félix.



Le verger communal : les premiers fruits



Le verger communal, assez peu connu, pousse et prospère dans le silence. À proximité de l'aire de jeux derrière la mairie, deux poiriers, un cerisier et un prunier ont commencé cette année à donner leurs premiers fruits. Ce verger a été créé avec l'arbre que la Communauté de Communes des Vals de Saintonge offre chaque année depuis 5 ans. Il est entretenu par les Martins-Bêcheurs du Foyer Rural.

Déplacement des bornes à déchets



Les bornes à déchets (verre, papier, textile) situées à proximité du local des cantonniers sont en cours de déplacement. Elles doivent être réinstallées au carrefour du Chemin des Vignes et de la rue des Écoles.

PASS CYCLAD : OBLIGATOIRE AU 1ER JANVIER 2026



En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org

Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au 05 46 07 16 66.